



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2022-2023**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12/12/2022 et du 15/03/2023 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Justice, Procès et Procédures, parcours Droit processuel - rentrée 2023** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2022-2023 :

Présidente : Géraldine MAUGAIN, Maître de conférences

Membres :

Nicolas GERBAY, Maître de conférences

Stéphanie GRAYOT-DIRX, Professeur

Walter JEAN-BAPTISTE, Maître de conférences

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR DSEP est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 15/03/2023

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ